
Adresse du citoyen Simonin, prêtre de Toul (Meurthe) offrant sa pension de 566 livres à la patrie, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Simonin, prêtre de Toul (Meurthe) offrant sa pension de 566 livres à la patrie, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 332;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39579_t1_0332_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

ensuite et ranimait cette respectable vieillesse par des sons patriotiques dont les tambours faisaient retentir les airs.

Là était placé le char de triomphe portant la Liberté. Ce char était suivi du faisceau représentant l'Unité et l'Indivisibilité, d'un corps de musique et de tambours, d'un détachement de l'armée révolutionnaire parisienne.

Le citoyen Couturier, représentant du peuple, accompagné de deux commissaires du département (Charpentier et Sibillon) était placé entre ce détachement de l'armée révolutionnaire et la Société populaire républicaine, les corps constitués régénérés, tous en bonnet rouge et se tenant sous le bras marchaient ensuite.

Un bataillon de la garde nationale marchait immédiatement.

Enfin cette marche était terminée par l'aristocratie et les citoyens et citoyennes de la ville en très grand nombre la fermaient.

A chaque arbre de la liberté les airs patriotiques y ont été joués et chantés, tous les citoyens, unis par les mêmes liens, ont bu dans la même coupe.

A la dernière station a été immolé aux sentiments républicains, les élèves de la liberté l'ont ensuite livré aux flammes qu'ils ont jetée au vent (1).

Une pluie considérable n'a ralenti ni la marche, ni le patriotisme, aucun citoyen n'a quitté le poste et cette fermeté, qui a étonné l'aristocratie, n'a fait qu'accroître la gaîté des patriotes.

Ainsi a été célébrée cette promenade civique à jamais mémorable.

Périssent les aristocrates, les modérés, les gens qui affectent le patriotisme et qui ne sont qu'égoïstes; ne perdons jamais de vue la simplicité de la franchise, l'unité qui en ont (sic) fait l'ornement et l'exemple terrible, mais juste, dont ils ont été témoins et dont ils doivent s'attendre à éprouver les effets.

Cette fête ne pouvait mieux se terminer qu'en secouant les préjugés dont nos pères nous berçaient et auxquels les tyrans nous assujétissaient en nous rendant tributaires d'une société, qui se jouait de notre crédulité. Un bal public s'est établi dans la principale église et s'est prolongé jusqu'au lendemain 7 heures du matin, heure à laquelle la brillante jeunesse s'est retirée en criant *Vive la République ! vive la Montagne ! vivent les sans-culottes !*

Signé : COUTURIER; GEROSME; SERINGE-LAURIN, MEUNIER, BRUCKER aîné, JAMET, LE WASSEUR, LIBRE, ci-devant ROY, CRESPIN, BARON DE LISLE.

Pour copie conforme :

CROSNIER, secrétaire.

Le citoyen Jean-Baptiste Simonin, de Toul, département de la Meurthe, fait don à la nation d'une somme de 566 livres qui lui est due à titre de constitution, avec les intérêts échus; il regrette que son grand âge de 70 ans et la modicité de sa fortune, qui ne consiste que dans une

pension de 251 livres, ne lui permette pas de faire tout le sacrifice que lui dicterait son amour pour la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Simonin (2).

« Citoyen,

« Je m'adresse à vous avec toute la confiance que vous méritez, par le zèle que vous mettez à servir vos concitoyens dans les affaires qu'ils vous confient. Voici le sujet de la mienne. Il m'est dû par la nation une somme de 566 livres 8 sols 6 deniers de Lorraine avec 2 années de rente, comme vous le verrez par les papiers ci-inclus, et reconnue et avouée par le département de la Meurthe après les recherches et vérifications faites par le district de Toul. J'en fais don et l'offre à la nation. Si je n'eusse pas été malade pendant trois mois et plus, il serait déjà fait; j'eusse désiré que la somme fût plus considérable, il en eût été de même. Je ne suis point fortuné, la pension que je viens d'obtenir de 251 livres 18 sols 4 deniers me suffira, je l'espère, si elle m'est continuée, pour mon entretien dans la place que vous savez que j'occupe. Vous voudrez bien faire à ce sujet tout ce qu'il conviendra de faire, de mon côté ma soumission aux lois de la patrie sera mon unique occupation. Vous connaissez ma conduite à ce sujet. Je n'aurai après cela qu'une parfaite reconnaissance des peines et des soins que je vous occasionne.

« Je suis avec fraternité,

« Le citoyen SIMONIN, prêtre.

« Toul, le 2 frimaire l'an II de la République française, une et indivisible, 1793.

Les membres du conseil général de la commune de Nîmes, témoignent leur horreur sur la barbarie exercée par les Anglais contre 300 patriotes français, dans le port de Gênes; ils en demandent une vengeance éclatante. « Que Londres soit détruit! s'écrient-ils : Sénat plus puissant que celui de Rome, prononce sa destruction, et tous les Français s'empresseront de t'obéir; nouveaux Argonautes, ils franchiront l'espace qui nous sépare de l'Angleterre, et bientôt Londres ne sera plus : que le nom odieux d'Anglais soit pros crit en France; que celui de la nation la plus barbare lui soit substitué, afin de rappeler aux générations à venir le massacre de 300 Français dans le port de Gênes. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

(1) Cette phrase est textuelle dans le manuscrit.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 216.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 808.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 216.